



Aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo ou d'une remorque pour vélo

REGLEMENT ANNEE 2026

Annexé à la délibération de reconduction du 19 février 2026

Depuis 2021, la Ville de Lanester a mis en place une aide à l'achat de vélos avec ou sans assistance électrique, ou à l'achat d'une remorque pour vélo, pour les habitant.es de Lanester en tenant compte de leurs ressources.

Article 1 : descriptif des équipements éligibles

- Remorque pour vélo
- Vélo classique
- Vélo pliant
- Vélo à assistance électrique (VAE)
- Vélo cargo

Le vélo peut être neuf ou d'occasion, à condition de faire l'objet d'une facturation.
Les vélos achetés en ligne ne peuvent bénéficier de l'aide.

Pour être éligible à l'aide communale, le VAE est équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt. Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb. Il est équipé d'un afficheur indiquant à minima l'état de charge de la batterie.

Article 2 : Bénéficiaires

L'aide est attribuée à une personne physique majeure, résidant à Lanester.
L'offre est limitée à une aide par foyer fiscal et par an.

Le bénéficiaire s'engage à :

- ne pas revendre le vélo dans l'année qui suit l'achat
- se doter d'un antivol de qualité

Article 3 : Montants de l'aide

Les montants accordés par la Commune sont fixés selon le type de vélo et les ressources du demandeur.

L'aide communale est modulée en fonction du reste à charge une fois les aides obtenues via les autres dispositifs (tel que le « Bonus vélo » de l'Etat).

Article 4 : Dépôt de la demande

La demande d'aide doit être formulée auprès de la Ville de Lanester dans les 6 mois suivant la date d'achat.

Pièces justificatives :

- Un formulaire à compléter
- Copie de l'avis d'imposition sur le revenu si le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal au barème principal du « Bonus vélo » de l'Etat (au 1^{er} janvier 2025 : 15 400 €)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité...)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire
- S'il s'agit d'un vélo à assistance électrique (VAE) : copie du certificat d'homologation

Article 5 : politique de gestion des données à caractère personnel

Le traitement des données

Le traitement vise à instruire les demandes d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos et de remorques. Il s'agit de vérifier l'éligibilité des demandeurs et demandeuses au dispositif et de s'acquitter du versement de l'aide allouée.

Le responsable du traitement est Monsieur le Maire, Ville de Lanester, 1 rue Louis Aragon, 56600 Lanester.

Le traitement est licite dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique dont est investie le responsable du traitement, comme le prévoit l'article 6 du Règlement général sur la protection des données.

Les personnes concernées

Le traitement des données concerne les lanestérien.nes.

Les données traitées

Les données à caractère personnel, faisant l'objet du traitement, sont des données :

- d'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance),
- d'adresse,
- de contact (courriel et téléphone),
- d'imposition fiscale,
- d'identité bancaire,
- et d'identification du vélo.

Ces données sont collectées lors du remplissage du formulaire par le demandeur ou la demandeuse. Toutes les données demandées dans le formulaire sont nécessaires au traitement et, par conséquent, leur communication est obligatoire.

Les destinataires des données

Seul-es les agent-es de la Ville de Lanester sont susceptibles de connaître les données personnelles collectées, dans le cadre précis de leurs missions.

Aucun transfert de données en dehors de l'Union européenne n'a lieu.

Aucun sous-traitant n'œuvre dans le cadre de ce traitement.

La sécurité des données

La Ville de Lanester fait tout son possible pour assurer une protection des données, et notamment à caractère personnel que la collectivité traite, par des mesures techniques et organisationnelles ou par la sensibilisation de ses agent-es.

En cas de violation de la sécurité de son système d'information, la Ville de Lanester s'engage à évaluer les risques pesant sur les données personnelles dont elle dispose, le cas échéant, à notifier les personnes concernées dans un délai ne dépassant pas 72 heures.

La durée de conservation des données

Les données collectées sont conservées 5 années, que l'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo ou d'une remorque soit octroyée ou non.

Au-delà de ces délais, la Ville de Lanester applique les règles d'archivage légal.

Les droits de personnes concernées

Toute personne peut exercer son droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au présent traitement de ses données à caractère personnel.

Pour toute demande, il contacte le Délégué à la protection des données de la Ville de Lanester :

- par voie postale : Monsieur le Délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, 1 rue Louis Aragon, 56600 Lanester
- par courrier électronique : dpo@ville-lanester.fr

En cas de non-respect de ses droits, la personne concernée peut adresser une plainte à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- par voie postale : Commission nationale de l'informatique et des libertés, Service des plaintes, 3 Place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX 07
- sur le site Internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>